REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAZEMAIS
N°01/26

Séance du 02 mars 2026

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du doyen

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	11	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation
23 février 2026

Date d'affichage
__/__/____

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

Etaient présents :
LECLERC Christophe ; CHARRET Thierry ; THOMAS Lionnel ; CHEMINOT Anyta ; DUMONTET Sylvie ; LAMY Dolorès ; GIBERT Dominique ; LAFAYE Jérôme ; KURAST Xavier ; JAMET Jérôme

Procuration(s) :
GUIGNARD Sébastien a donné procuration à KURAST Xavier (compté comme présent et suffrage exprimé par procuration)

Etai(en)t absent(s) :
Néant

Etai(en)t excusé(s) :
Néant

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
KURAST Xavier

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

réuni sous la présidence du doyen, le Maire est sorti au moment du vote, n'est pas comptabilisé en suffrage exprimé.

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	**1 101 280,22**
		Réalisé :	**941 458,71**
		Reste à réaliser :	**156 297,00**
Recettes	:	Prévu :	**1 101 280,22**
		Réalisé :	**897 262,00**
		Reste à réaliser :	**140 717,00**

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	**585 819,30**
		Réalisé :	**400 025,61**
		Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	:	Prévu :	**585 819,30**
		Réalisé :	**591 694,61**
		Reste à réaliser :	**0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**-44 196,71**
Fonctionnement :	**191 669,00**
Résultat global :	**147 472,29**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Doyen et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Chazemais

MAIRIE DE CHAZEMAIS 03370 ALLIER

Le Doyen DUMONTET Sylvie

le(s) secrétaire(s) de séance
KURAST Xavier

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAZEMAIS
N°02/26

Séance du 02 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le deux mars, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de CHAZEMAIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Christophe LECLERC

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	11	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
LECLERC Christophe ; CHARRET Thierry ; THOMAS Lionnel ; CHEMINOT Anyta ; DUMONTET Sylvie ; LAMY Dolorès ; GIBERT Dominique ; LAFAYE Jérôme ; KURAST Xavier ; JAMET Jérôme

Procuration(s) :
GUIGNARD Sébastien a donné procuration à KURAST Xavier (compté comme présent et suffrage exprimé par procuration)

Etai(en)t absent(s) :
Néant

Date de la convocation
23 février 2026

Etai(en)t excusé(s) :
Néant

Date d'affichage
__/__/____

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
KURAST Xavier

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du MAIRE, Christophe LECLERC, après le vote du compte financier unique de l'exercice 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**86 758,13**
- un excédent reporté de :	**104 910,87**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**191 669,00**
- un déficit d'investissement de :	**44 196,71**
- un déficit des restes à réaliser de :	**15 580,00**
Soit un besoin de financement de :	**59 776,71**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	**191 669,00**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**59 776,71**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**131 892,29**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	**44 196,71**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Chazemais

MAIRIE DE CHAZEMAIS 03370 ALLIER

Le Maire, LECLERC Christophe

le(s) secrétaire(s) de séance
KURAST Xavier

République Française

COMMUNE de Chazemais

Réunion du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le deux mars, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.
Date de convocation : 23/02/2026
Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel ; CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, KURAST Xavier ; LAMY Dolorès ; GUIGNARD Sébastien (a donné procuration à KURAST Xavier)

M.KURAST Xavier, a été désigné comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°3/2026

Création d'un tiers-lieu, 1 Place de l'église, maison du garde et grange : demandes soldes 2026 des différentes aides publiques sollicitées en 2025 : fonds européens, Etat, Région, Département

Sur les parcelles cadastrées section AB n°105-106 et 107, situées 1 Place de l'église, au cœur du bourg, des travaux de réhabilitation de la Maison du Garde et sa grange ont été réalisés pour créer un tiers-lieu (programme d'investissement n°231) ; ils ont commencé le 4 décembre 2024 et se sont achevés le 25 février 2026.
Quatre cofinanceurs publics ont notifié des attributions de subventions. Des acomptes ont été versés dans le courant de l'année de réalisation 2025, par l'Etat, par la Région et par le Département.
Aujourd'hui à l'achèvement du chantier, conformément aux notifications reçues et au plan de financement réalisé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

De solliciter les co-financeurs pour percevoir les soldes attendus des subventions publiques :

1. **L'Europe** au titre du **fonds LEADER « prog. régional FEADER 2023-2027 » fiche action n°1 Revitalisation du centre bourg** est sollicité pour un montant plafond de **60 000 €.**
2. L'**Etat** au titre de la Dotation d'Equipement des territoires ruraux (**D.E.T.R** – Attractivité du territoire, création d'un tiers-lieu) : solde demandé de **130 690 €** et du **Fonds Vert** (travaux de rénovation énergétique de la Maison du garde) : solde demandé de **5 501.20 €.**
3. La **Région** au titre du **Contrat de Région 2020-2026** : solde demandé **17 030,97 €.**
4. Le **Département** au titre du **bâti** : solde demandé **22 350,61 €** (travaux portant sur la grange) + au titre du dispositif « **service en milieu rural** » : solde demandé **36 275,50 €** (travaux portant sur la maison du garde).

Les subventionnements publics atteindraient ainsi **72.38% du projet global HT (862 684 €).**
Pour couvrir les dépenses restantes, la commune a eu recours à son autofinancement et à l'emprunt, le subventionnement public n'atteignant pas les 80% du projet global HT.
Toutes les dépenses en lien à ce projet portant sur un bâti destiné à l'usage du public seront recevables au titre du reversement du FCTVA dès 2026.
Tous les crédits ont été inscrits aux budgets 2025-2026 pour le paiement de l'ensemble du projet.

ADOPTE à l'unanimité la délibération **(11 voix POUR dont un vote par procuration).**

Pour copie conforme,
CHAZEMAIS, le 4 mars 2026
Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

MAIRIE DE CHAZEMAIS 03320 ALLIER

République Française

COMMUNE de Chazemais

Réunion du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le deux mars, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.
Date de convocation : 23/02/2026
Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel ; CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, KURAST Xavier ; LAMY Dolorès ; GUIGNARD Sébastien (a donné procuration à KURAST Xavier)

M.KURAST Xavier, a été désigné comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°4/2026

Versement d'une subvention de fonctionnement (1-2026) à l'association LE GRILLON

Considérant indispensable le maintien de l'activité commerciale du seul commerce de proximité de la commune qui est d'utilité publique au cœur du village, lieu de vie central du village créant le lien social ;

Vu la gestion associative de ce commerce : LE GRILLON gère son personnel ; l'association œuvre au service de la population et organise parallèlement des festivités dans l'intérêt de toutes et tous, toutes générations confondues ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de poursuivre la démarche engagée depuis 2021 et de renouveler le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association LE GRILLON, d'un montant de **15 000 euros,** dans le premier trimestre 2026.

Cette dépense, portant sur le budget de l'exercice 2026, sera imputée à l'article 65748 – compte 65.

Ce subventionnement est fonction des besoins de l'association, de l'évolution de sa situation budgétaire et de son degré d'autonomie pour le financement d'un emploi. Dans ce cadre, un autre versement peut avoir lieu en cours d'année.
Au total, **20 000 euros** sont budgétés pour ce subventionnement.
Il est demandé à l'association d'augmenter de 4h00 le temps de travail de l'employé afin d'y intégrer le temps des courses et de l'entretien des locaux.

ADOPTE à l'unanimité la délibération **(11 voix POUR dont un vote par procuration).**

Pour copie conforme,
CHAZEMAIS, le 4 mars 2026
Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

MAIRIE DE CHAZEMAIS 03270 ALLIER

République Française

COMMUNE de Chazemais

Réunion du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le deux mars, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.
Date de convocation : 23/02/2026
Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel ; CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, KURAST Xavier ; LAMY Dolorès ; GUIGNARD Sébastien (a donné procuration à KURAST Xavier)

M.KURAST Xavier, a été désigné comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°5/2026

MAISON DU GARDE 1 PLACE DE L'EGLISE A CHAZEMAIS : LOYER MENSUEL DES LOCAUX COMMUNAUX MIS A DISPOSITION DU GRILLON

Considérant la nouvelle convention d'utilisation des locaux communaux du 23 février 2026, signée avec l'association LE GRILLON, et entrant en vigueur à compter du 1er avril 2026, suite au déménagement de son activité (P.J à la délibération)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer le montant du loyer mensuel fixé à **300 euros**, comprenant les consommations d'eau et d'électricité, pour l'occupation des locaux 1 Place de l'église 03 370 CHAZEMAIS.

La personne en charge de la Présidence de l'Association LE GRILLON, gestionnaire de dépôts de vente de produits alimentaires et divers, d'un débit de boisson, de la vente des journaux locaux, d'un dépôt de pain, devra s'acquitter mensuellement de ce loyer auprès du Service de Gestion Comptable, quai Forey, à Montluçon.

AUTORISE le Maire à encaisser mensuellement, ce loyer de 300 euros, selon l'article comptable 752, code produit 99.

ADOPTE à l'unanimité la délibération **(11 voix POUR dont un vote par procuration).**

Pour copie conforme,
CHAZEMAIS, le 4 mars 2026
Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

MAIRIE DE CHAZEMAIS 03370 ★ ALLIER ★

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 003-210300729-20260302-DELIB06_2026-DE

République Française

COMMUNE de Chazemais

Réunion du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le deux mars, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.
Date de convocation : 23/02/2026
Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel ; CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, KURAST Xavier ; LAMY Dolorès ; GUIGNARD Sébastien (a donné procuration à KURAST Xavier)

M.KURAST Xavier, a été désigné comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°6/2026

Renouvellement de l'adhésion au collectif Hubertine AUCLERT 2026

CONSIDÉRANT le travail effectué en 2022 en partenariat avec le collectif Hubertine AUCLERT de la commune de Marigny 03 210, concernant le baptême de l'école et l'organisation d'une semaine festive sur le droit des femmes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de renouveler, pour la cinquième année consécutive, son adhésion au Collectif Hubertine AUCLERT pour un montant de **50,00 €**.

AUTORISE le Maire à payer cette adhésion à l'article comptable 6281.

ADOPTE à l'unanimité la délibération **(11 voix POUR dont un vote par procuration).**

Pour copie conforme,
CHAZEMAIS, le 4 mars 2026
Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

MAIRIE DE CHAZEMAIS 03370 ALLIER

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 003-210300729-20260302-DELIB07_2026-DE

République Française

COMMUNE de Chazemais

Réunion du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le deux mars, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.
Date de convocation : 23/02/2026
Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel ; CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, KURAST Xavier ; LAMY Dolorès ; GUIGNARD Sébastien (a donné procuration à KURAST Xavier)

M.KURAST Xavier, a été désigné comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°7/2026

Versement d'une subvention à la MAISON FAMILIALE RURALE (M.F.R) de LIMOISE pour deux élèves - Imputation 65748

La Maison Familiale Rurale de Limoise sollicite une subvention communale pour la scolarité de deux enfants originaires de Chazemais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'octroyer une subvention de **92 euros** en faveur de la M.F.R de Limoise, pour la scolarité 2025-2026 de deux enfants de Chazemais.

La somme de 92 euros sera imputée à l'article 65748.

ADOPTE à l'unanimité la délibération **(11 voix POUR dont un vote par procuration).**

Pour copie conforme,
CHAZEMAIS, le 4 mars 2026
Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

MAIRIE DE CHAZEMAIS 03370 ★ ALLIER ★

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 003-210300729-20260302-DELIB08_2026-DE

République Française

COMMUNE de Chazemais

Réunion du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le deux mars, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.
Date de convocation : 23/02/2026
Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel ; CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, KURAST Xavier ; LAMY Dolorès ; GUIGNARD Sébastien (a donné procuration à KURAST Xavier)

M.KURAST Xavier, a été désigné comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°8/2026

Modification du montant des acomptes des participations communales versées au SRPSAC

CONSIDÉRANT la décision prise unilatéralement par le S.R.P.S.A.C, syndicat intercommunal en charge du Regroupement Pédagogique entre les communes de Chazemais Audes et Saint-Désiré, le 15 septembre 2025 d'augmenter les montants des acomptes des participations communales de 3 000 euros sur le premier semestre de l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT l'impact sur les budgets des communes déléguées à ce syndicat intercommunal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la décision du syndicat intercommunal visant à demander trois acomptes, d'un montant de 6 000 euros au lieu de 5 000 euros, les 15 janvier, 15 avril, et 15 juillet, selon les titres de recettes émis par le SRPSAC.

Cette décision augmente de 3 000 € les participations du 1er semestre de l'année civile.

Le solde de la participation sera versé en fin d'année budgétaire.

ADOPTE à l'unanimité la délibération **(11 voix POUR dont un vote par procuration).**

Pour copie conforme,
CHAZEMAIS, le 4 mars 2026
Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

MAIRIE DE CHAZEMAIS 03370 ALLIER

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 003-210300729-20260302-DELIB09_2026-DE

République Française

COMMUNE de Chazemais

Réunion du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le deux mars, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.
Date de convocation : 23/02/2026
Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel ; CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, KURAST Xavier ; LAMY Dolorès ; GUIGNARD Sébastien (a donné procuration à KURAST Xavier)

M.KURAST Xavier, a été désigné comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°9/2026

Journée réseau du Printemps organisée par la médiathèque départementale de COULANDON : remboursement frais de déplacement

Deux bénévoles se sont inscrites pour participer à cette journée réseau organisée par la médiathèque départementale de COULANDON, en lien avec la gestion municipale de la bibliothèque,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de prendre en charge les frais de déplacement engendrés par cette journée organisée à COULANDON le 12 mars 2026, conformément aux règles applicables en la matière ;

Le Maire est autorisé à verser ces indemnisations de frais. Les crédits correspondants à cet effet sont prévus au budget, à l'article 625.

ADOPTE à l'unanimité la délibération **(11 voix POUR dont un vote par procuration).**

Pour copie conforme,
CHAZEMAIS, le 4 mars 2026
Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

MAIRIE DE CHAZEMAIS 03370 ALLIER